

D'un centre à l'autre, sans savoir pour combien de temps

BELLELAY Après le déplacement du Centre de retour de Bienne, fin juillet, le quotidien de Naima Chouaf et de sa famille s'améliore. Sans pourtant voir de progrès dans son dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations.

TEXTE ET PHOTO ALEXANDRE WÄLTI

« Nous sommes mieux à Bellelay et nous vivons entre de vrais murs, je me sens personnellement davantage en sécurité puisqu'il n'y a pas de célibataire sur place », commence Naima Chouaf, en se préparant un café. Son mari, ses deux filles et elle-même partagent un appartement avec une autre famille de requérants d'asile déboutés, depuis fin juillet.



Je suis heureuse que mes deux filles aiment autant l'école.

NAIMA CHOUAF
RÉSIDENTE DU CENTRE DE RETOUR



Naima Chouaf se sent mieux au Centre de retour de Bellelay. Elle a toutefois encore des doutes concernant l'isolement du nouveau site.

Actuellement, la structure du canton de Berne, gérée par l'entreprise privée ORS Group, accueille 23 personnes, uniquement des familles. Elle dispose d'une capacité d'accueil pour 30 résidents et héberge les personnes francophones du feu Centre de retour de Boujean, à Bienne. Cette solution est provisoirement limitée à trois ans. Si le canton veut prolonger le délai, alors il devra faire une demande de réaffectation de zone. Interrogée par TeleBilingue, la Direction de la sécurité ne livre pas plus de détails et «regarde avec la Commune de Saicourt».

L'ancien bâtiment du personnel de l'hôpital psychiatrique «est bien plus propre», selon la Marocaine, à présent assise à la table. Un bouquet de fleurs au milieu de la pièce, plusieurs casseroles sur une armoire rouge, des rideaux

blancs dentelés et un toaster encore chaud témoignent d'un «chez-soi» tout relatif. «Ici, nous avons aussi une salle de bains partagée et nous pouvons fermer la porte durant la douche, ce qui n'était pas le cas à Boujean. Nous avons aussi un petit salon pour jouer avec les enfants», poursuit-elle avec soulagement.

Soutien associatif

Si l'humeur est relativement positive, l'isolement du nouvel hébergement reste parfois difficile à gérer pour les principaux

concernés. Naima Chouaf précise: «Pour faire les commissions, nous devons bien nous organiser puisque les transports publics ne passent pas souvent. Nous sommes tout de même à l'écart des plus grandes localités des alentours.»

D'autres voix, récoltées sur place de manière anonyme, l'expriment de manière plus vive: «Nous avons l'impression d'être mis à l'écart de la société et d'être enfermés au milieu de nulle part.» Précisons que les résidents doivent demander au personnel s'ils peuvent occu-

per les espaces communs à l'intérieur du centre.

Markus Gerber, maire de Saicourt, serait «favorable à une augmentation des cadences de bus à moyen terme pour les requérants, mais aussi plus largement pour développer le site de Bellelay». Des discussions sont déjà ouvertes à ce sujet. Il ajoute encore que les personnes hébergées «ont déjà un contact direct avec la population à l'école et certains d'entre eux se rendent chaque mercredi au petit marché bio de Bellelay pour échanger».

Depuis l'arrivée des résidents à Bellelay, la société ORS est consciente de ces préoccupations et fait au mieux pour améliorer la situation. «Nous organisons, par exemple, des livraisons de nourriture depuis Champion pour mieux faire face à l'isolement», explique Lutz Hahn, responsable de la communication d'ORS. D'autres changements futurs concernent notamment l'aménagement de la salle de gym et du grand salon commun. L'association Save The Children «viendra nous conseiller pour

améliorer les espaces partagés afin que les familles s'y sentent le mieux possible».

D'autres organisations non gouvernementales continuent aussi de faire le lien entre les requérants et la population. Elles soutiennent par exemple concrètement la famille de Naima Chouaf. «Mes filles poursuivent leur cours de musique grâce au soutien d'une association», se réjouit la mère de famille.

Rien n'avance

La scolarisation des enfants est également une préoccupation quotidienne pour les résidents. «Il n'y a pas d'école à proximité directe du centre, mais les horaires des bus sont réglés en fonction des cours», relativise la quarantenaire. Elle se réjouit que ses deux petites filles «aiment l'école et s'amuse beaucoup avec les autres élèves» et que «les maîtresses sont vraiment très accueillantes».

Du côté de la commune de Saicourt, le maire Markus Gerber partage ce constat: «Jusqu'à présent, l'intégration dans les classes se passe plutôt bien. Il n'y a aucune signalisation de dérangement de la part de la population. Nous échangeons également tous les deux mois avec le Canton et les autres acteurs présents à Bellelay.»

Encadrée tous les jours par les trois mêmes employés d'ORS déjà présents à Bienne et un vigile de nuit, Naima Chouaf termine son café et parle d'une «relative stabilité». Ayant changé sept fois de centre depuis son arrivée en Suisse, en 2016, elle se dit «très fatiguée d'aller d'un endroit à un autre, sans savoir combien de fois et jusqu'à quand». Elle ne signale aucune avance concernant son dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, à Berne.

Le Swatch Group refuse la décision de justice

PROCÈS L'entreprise horlogère biennoise conteste l'acquittement de ses anciens cadres de Tissot et CK Watch.

La saga judiciaire qui oppose Swatch Group à deux de ses anciens cadres ainsi qu'à un homme d'affaires français n'a toujours pas trouvé d'épilogue. Le groupe horloger biennois a fait appel, a-t-il indiqué mardi à Keystone-ATS, confirmant une information du «Temps». Le 2 septembre, le président du Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz (NE), Christian Hänni, avait acquitté les trois pré-

venus, à l'issue d'un procès-fleuve, reporté à plusieurs reprises, portant sur une affaire de corruption horlogère survenue au sein du Swatch Group entre 2006 et 2015.

L'existence d'un préjudice envers la partie plaignante n'est pas donnée. «Le dommage n'est pas certain», avait déclaré le président du Tribunal. Une des conditions de la gestion déloyale n'est donc pas remplie.

Comme la procédure dure depuis plus de huit ans, les faits en lien avec la corruption active et passive sont prescrits. En raison de l'absence de crime, l'infraction de blanchiment d'argent tombe.

Prison requise

Si les prévenus ont reconnu avoir reçu de l'argent – ou en avoir donné dans le cas de l'homme d'affaires – ils esti-



Le Tribunal des Montagnes neuchâteloises a acquitté les ex-cadres du Swatch Group, ce qui déplaît à l'entreprise biennoise. KEYSTONE

maient ne pas avoir commis d'acte pénalement répréhensible. Les ex-employés ont également assuré que leur employeur n'avait pas subi de préjudice en lien avec ces versements, dont le total dépasse les 15 millions de francs.

Swatch Group estime pour sa part que le dommage qu'il a subi se chiffre à 60 millions de francs pour Tissot et à 500 000 francs pour CK Watch. La procureure Vanessa Guizzetti Piccirilli avait requis une peine de quatre ans de prison ferme contre l'homme d'affaires, qui avait créé les sociétés en Chine. Elle avait requis trois ans de prison, dont un an ferme, contre l'ex-responsable des achats de Tissot et deux ans de prison avec sursis contre l'ex-employé de CK Watch. ATS